

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 29 Juillet 2014

### 1. Approbation du rapport annuel sur le prix de l'eau

La régie des eaux de Vinay a établi le Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau potable et de l'assainissement. Il présente les tarifications, les indicateurs de performances, les caractéristiques techniques des services, les travaux et les projets. Par délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport 2013.

### 2. Candidature pour le Comice Agricole de 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de se porter candidat pour recevoir le comice agricole de 2015. Aucun frais ne sera engagé quant à la location du chapiteau puisque l'espace père bleu sera proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour se porter candidat.

### 3. Bail ACCA

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'importance de renouveler le bail pour la location du droit de chasse dans la forêt communale de Varacieux sur le Territoire de la commune de Roybon.

Par Délibération, le bail est renouvelé à titre gratuit pour une durée de 6 ans.

### 4. Validation du devis de l'urbaniste actuel.

M. DELVOYE, urbaniste ayant réalisé le PLU actuel a établi un devis pour une révision future de celui-ci. Il s'élève à 14 887.50 € Hors Taxes.

Par Délibération, ce devis est accepté.

### 5. Dossiers d'urbanisme

DP de M. LE MOEL : piscine : acceptée

DP de M. COTTE : panneaux photovoltaïques : dépôt à la DDT, attente de réponse

DP de M. NICOUD : véranda : dépôt à la DDT, attente de réponse

### 6. Transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques »

Monsieur le Maire informe que le contrat de rivières n'incluait pas la compétence Gestion des milieux aquatiques. Il convient de délibérer à ce sujet dans chaque commune.

Par délibération, cette décision est approuvée

### 7. Délibération pour la révision tarifaire du contrat groupe d'assurance du centre de gestion de l'isère

Monsieur le Maire, informe que le contrat d'assurance souscrit auprès de Generali va connaître une hausse d'environ 5% pour les agents CNRACL. La cotisation passera de 5.35% à 5.62%

Par délibération, le Conseil Municipal accepte cette augmentation.

### 8. Questions diverses